



Agrément national d'associations éducatives de l'enseignement public BO N° 44 du 1/12/2005 reconduit en 2010 BO n°9 du 3/03/2011.

Votre enfant est intellectuellement précoce ?

Un(e) professionnel(le) vient d'identifier votre enfant, il (elle) vous a donné quelques conseils, l'enseignant a pris en compte sa particularité, vous pensez être bien entouré et que cela suffit ? Vous êtes un ancien adhérent et vous pensez ne plus avoir besoin d'aide ?

Alors, pourquoi adhérer à notre association ?

- Parce que la particularité de votre enfant nécessitera toujours une attention avertie ;
- Parce que l'expérience des autres parents sera la meilleure façon pour vous d'anticiper les erreurs ou les difficultés, car l'identification n'est pas une fin, c'est un commencement !
- Parce qu'ensemble nous représentons une force, une crédibilité en particulier auprès des instances régionales et nationales ;
- Parce que vos demandes nous motivent ;
- Parce que grâce à vos cotisations nous avons les moyens d'agir : déplacements dans les établissements de vos enfants, rencontres avec les divers professionnels, chercheurs, et institutions, organisation de conférences, de rencontres
- Parce que nous devons continuer à nous mobiliser pour obtenir l'application des mesures préconisées par les Bulletins Officiels du Ministère de l'Éducation nationale ;
- Parce que nous devons, sans cesse, susciter et organiser des formations, développer des réseaux de professionnels pluridisciplinaires, initier des recherches, etc.

Avec l'Anpeip, vos enfants pourront :

- Rencontrer d'autres enfants intellectuellement précoces le temps d'une activité, d'une sortie ;
- Comprendre qu'ils ne sont pas les seuls à fonctionner différemment ;
- Se rassurer et se prouver qu'ils sont capables d'avoir des copains comme tous les enfants de leur âge.

Avec l'Anpeip, vous pourrez :

- Rencontrer d'autres parents d'enfants intellectuellement précoces ;
- Partager vos difficultés, et échanger les idées ;
- Participer à des groupes de paroles ;
- Profiter de la liste discussion Anpeip et être au courant des dernières informations ;
- Disposer régulièrement de documentations ;
- Participer à des recherches ;
- Vous appuyer sur la diversité des expériences des autres parents et, en parents avisés, prendre ainsi les meilleures décisions pour votre enfant. Car s'il est important d'être soutenu et conseillé par des professionnels, rien ne remplace l'expérience des autres parents ;
- Vous trouverez conseils et réconfort auprès des responsables de votre association régionale ANPEIP. Ils sont, comme vous, des parents d'enfants intellectuellement précoces, ils ont déjà effectué le « parcours du combattant » et leur aide est précieuse. Les difficultés qu'ils ont rencontrées ont nécessité une quête d'informations et une somme de ressources qui leur confèrent, une expertise dont il serait dommage de se priver.
- Par la création d'associations régionales, nous apportons des réponses de terrain très concrètes aux familles. Ce réseau d'associations à travers la France métropolitaine et d'outre mer permet un travail en synergie et une mobilisation rapide de tous les responsables Anpeip sur les problèmes de terrain ou les cas particuliers.



BIENVENUE A L' ANPEIP !

Depuis 1971,
nos bénévoles se sont investis pour
obtenir que nos enfants soient admis dans
la scolarité d'aujourd'hui comme

« Élèves à besoins éducatifs particuliers »